

Service Académique des Frais de Déplacement

## **Chorus Déplacements Temporaires**

## Formulaire de transmission de carte grise et/ou d'attestation d'assurance

## Fiche de renseignements à remplir et à signer par l'agent

La copie de votre carte grise est obligatoire pour la validation de votre ordre de mission permanent. Merci de transmettre ce document accompagné du présent formulaire daté et signé au début de chaque année scolaire, dans l'outil Chorus DT, à l'onglet « VEHICULE » de votre fiche profil pour contrôle du Service Académique des Frais de Déplacement (SAFD) et à chaque changement de véhicule (vente). L'absence de ces documents empêche le traitement de vos frais de déplacement.

frais de déplacement.			
d'une assurance pour le reconnais avoir p	le véhicule utilisé laque oris connaissance	elle couvre <u>précisant le</u> de l'article 10	ci-dessous, et déclare être titulaire es déplacements professionnels. Je du décret n°2006-781 du un permis de conduire valide.
Année scolaire : 2025-2026 Signature :			
Nom : Nom de jeune fille (le cas échéant) :		Prénom :	
Fonction:			Zone géographique :
IA-IPR	A-DASEN	CT service social	22
IEN-ET	IEN	CT service infirmier	29
IEN-IO	ERUN	CT service médical	35
DCIO	CPD	Assistant social	56
PSY-EN	CPC	Infirmier scolaire	ACADEMIE
Chargé de mission	RASED	Médecin scolaire	
Autres, préciser :			
Résidence administrative :			(code RNE de la structure le cas échéant)
Immatriculation du véhicule utilisé :			Puissance fiscale :
Avez-vous changé de véhicule ? OUI NON			Si oui, depuis le :
Nom de l'assurance :			N° de police :
Vérifier que vous avez enregistrer ces pièces justificatives de manière dématérialisée dans l'onglet			

L'agent qui utilise un véhicule personnel « doit avoir souscrit au préalable une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles » art. 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

« VEHICULE »